

BONUS PENSION VOUS DITES ?

C'est presque insultant de prévoir une petite récompense (THE bonus) pour celles et ceux qui travailleront au-delà de leur pension anticipée et pour un maximum de 3 années car il ne s'agit pas toujours de **choisir** mais bien de **pouvoir** aller plus loin que 62 ans. Seul celui qui n'a jamais mis les pieds dans un hall de production (en tôle ondulée lors de nos belles journées de canicule...) peut croire qu'on « choisit » d'user sa vie plus longtemps pour un matabiche 300 à 500 balles par an !

Au tabou de la réduction collective du temps de travail, la réponse est... bonus !

Ici une fois encore, les décisions prises par le Gouvernement ne sont qu'une incitation pour travailler au-delà de l'âge légal de la pension ! WTF !

Vu les montants avancés actuellement — lesquels ne sont pas encore totalement arrêtés — on pourrait penser que travailler un an de plus augmentera la pension mensuelle entre 52 € et 78 €. Mais à quel prix pour la santé ? ! Ce bonus créera une **discrimination** très forte entre les travailleurs selon les secteurs d'activité et le degré de pénibilité de leur travail.

Cette mesure « Bonus Pension » nous est présentée comme un « avantage », une manière d'améliorer le **taux de remplacement**, entendez par-là l'amélioration de SA propre pension. Mettant ainsi à la poubelle une revendication de la FGTB : améliorer le taux de remplacement pour **toutes** et **tous** !

Pour les Métallos, c'est clair. Cette réforme est une regrettable occasion manquée sur beaucoup de nos revendications et une régression inacceptable concernant l'accès à la pension minimum !

— TÉMOIGNAGE —

LES VIEILLES ET LES VIEUX SONT SOLIDAIRES DES TRAVAILLEURS ! CEUX QUI ONT PEINÉ TOUTE LEUR VIE SONT AVEC CEUX QUI TRIMENT !

Pour nous, les Vieux, les travailleurs sont nos meilleurs défenseurs : pour maintenir le système de pensions, défendre l'index, lutter contre la hausse exorbitante du coût de la vie.

L'inflation actuelle résulte de la spéculation et de la cupidité des profiteurs de guerre. Elle frappe avant tout les produits de première nécessité : énergie, alimentation, logement. Elle tombe sur les plus modestes, et notamment les pensionnés. Beaucoup sont obligés de se tourner vers les CPAS ou les banques alimentaires.

L'indexation des salaires et des allocations sociales nous protège. C'est un avantage précieux, conquis de haute lutte par nos prédécesseurs.

Mais il y a plein de trous dans la raquette : indice santé, indice lissé (avec une inflation à 12 %, cela fait une perte de 2 %), composition du « panier », délais dans les indexations (pendant que le coût de la vie augmente continuellement), dépassement des seuils de fiscalité et des seuils sociaux, ce qui fait perdre une partie de ce qui est dû.

UN BONUS PENSION POUR CEUX QUI « CHOISISSENT » DE NE PAS PRENDRE LEUR PENSION ANTICIPÉE À 62 ANS

Nous attendons un positionnement fort de notre FGTB fédérale pour exiger le respect de nos **ESSENTIELS** :

- une prise en compte urgente de la **PÉNIBILITÉ** — point incontournable pour les **Métallos** ;
- une véritable **REVALORISATION DES PENSIONS**. Nos pensions sont les plus basses d'Europe ! Nous exigeons qu'elles soient au moins égales à 75 % des 5 années les mieux rémunérées de la carrière ;
- un calcul effectué **SUR 40 ANS ET PAS 45** pour une carrière complète ;
- une prise en compte humaine des **ACCIDENTS DE LA VIE** dans le calcul de la pension (périodes de chômage, interruptions de carrière, congés pour assistance médicale...);
- la liaison des **ALLOCATIONS SOCIALES AU BIEN-ÊTRE**. L'évolution des pensions doit être parallèle à l'évolution des salaires. Pas questions pour nous de voir le fossé se creuser entre actifs et seniors ;
- le retour de la **PENSION À 65 ANS**.

20/23
RIEN NE NOUS
ARRÊTERA

L'heure est à la riposte, tous ensemble !

Les Métallos en tout cas feront résonner l'annonce que nous adressons d'ores et déjà pour la défense des droits de la classe travailleuse et de leurs seniors : « 2023, rien ne nous arrêtera ! »



LE GANG DES VIEUX EN COLÈRE REVENDIQUE DE TOUTE URGENCE :

- une pension minimale de 1.690 € nets, calculée au 1^{er} janvier 2022, pour toutes et tous à partir de 65 ans ;
- l'indexation des seuils fiscaux et des seuils sociaux (tarif social du gaz et de l'électricité, statut BIM, GRAPA, aide juridique, etc.) ;
- le blocage des prix des produits de première nécessité, en particulier énergie et alimentation, et le blocage des loyers.

MÉTALLOS FGTB / ANTIROUILLE #04 / 4

TRAVAILLEURS & PENSIONNÉS MÊME COMBAT



E.R.: J.M. Houtschaert, MWB-FGTB - rue de Namur 49, 5000 Beer / 2210

ANTIROUILLE

PÉRIODIQUE DES MÉTALLOS FGTB • 2022 #04



RÉFORME DES PENSIONS – SECONDE PHASE

UN PETIT PAS DE PLUS VERS LA PRÉCARITÉ, UN GRAND PAS VERS UNE POLITIQUE DE DROITE

Alors que nos espoirs étaient énormes dans le dossier spécifique à la réforme des pensions puisque les annonces/les projets/les promesses semblaient filer tout droit vers des perspectives enthousiasmantes, la réforme des pensions telle qu'annoncée nous déçoit au plus haut point...

Ne mâchons pas nos mots : « Bide » !

Il y a vraiment de quoi se demander si la Ministre des pensions Karine Lalioux et le Gouvernement ne sont pas sur la lune, tant ils apparaissent ici déconnectés des réalités du terrain.

Le financement promis de 1,2 milliards d'euros lors de la 1^{ère} phase de la réforme destiné à revaloriser la pension minimum, le plafond du calcul des pensions et de la GRAPA nous promettait de belles étoiles dans les yeux pour la suite... La frustration n'en est que plus grande !

La suite ? Parlons-en donc !

DÉCONNECTÉ DES RÉALITÉS DU TERRAIN, LE GOUVERNEMENT EST-IL SUR LA LUNE ?

20/23
RIEN NE NOUS
ARRÊTERA





— LAMINAGE —

ON NOUS DIT

PENSION MINIMUM GARANTIE ?

CE QUE
LE GOUVERNEMENT
PROPOSE :
UN DURCISSEMENT PUR
ET DUR AU DROIT À
LA PENSION MINIMUM !



Titre alléchant qui nous ferait croire que tout le monde pourrait prétendre à « un » minimum... « Super » pourrions-nous penser ! Mais c'est sans compter sur le fait que tout se mérite pour la droite !

20/23
RIEN NE NOUS
ARRÊTERA

**PENSION MINIMUM GARANTIE...
MAIS ATTENTION, SOUS ORBITE DURANT 20 ANS !**

La condition principale que le Gouvernement veut dorénavant imposer pour accéder à cette pension minimum constitue un cataclysme pour les future-s pensionné-e-s !

Petit rappel : actuellement, pour accéder à la pension minimum, il faut avoir travaillé pendant au moins 2/3 d'une année complète, périodes effectives ou assimilées, pendant 30 ans. En termes de périodes assimilées, la Belgique s'en sortait plus ou moins bien en comparaison à d'autres pays (chômage, maladie, interruptions de carrières).

En somme, aujourd'hui pour les **travailleurs à temps plein**, la condition de travail correspond à 208 jours sur une année de 312 jours (= 208 jours). Pour les **travailleurs à temps partiel**, la condition de travail (effectif ou assimilé) à mi-temps est de 156 jours (312 : 2 = 156 jours).

Ce que le Gouvernement met actuellement sur la table n'est ni plus ni moins qu'un durcissement pur et dur au droit à la pension minimum !

20 ANS DE TRAVAIL EFFECTIF, BAM !

En gros, pour les travailleurs à temps plein, nous ne sommes pas loin de 5.000 jours de travail effectif sur 20 ans (soit environ 1/3 d'une carrière complète, celle-ci étant de 10.040 jours) ! Pour les temps partiels, ils devraient compter plus de 3.000 jours de travail effectif sur une carrière complète de 14.040 jours, soit environ 1/5 !

Il faut préciser que dans le compromis gouvernemental sur la réforme des pensions, ce sont seulement les congés de maternité, les congés d'allaitement et les congés pour soins palliatifs qui sont assimilés à des jours de travail effectif... et la maladie nous direz-vous ? ! Balayée on dirait !

20 ANS DE TRAVAIL EFFECTIF. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN 25 OU 30 ? QUEL MAUVAIS PIED DANS LA PORTE !

A l'heure actuelle, les évaluations font peur... on parle de 90.000 personnes qui pourraient perdre l'accès à la pension minimum selon le critère strict (pour les temps plein) et de plus de 66.000 travailleuse-s, dont 2/3 de femmes, qui perdront l'accès à la pension minimum selon le critère souple (temps partiels).

Ajoutons à cela la nouvelle condition de travail effectif, nous craignons une baisse en termes de montants de pension pour une majorité des gens !

Enfin, beaucoup de travailleurs sans emploi et d'invalides de longues durées n'auront plus accès non plus à la pension minimum. En plus d'être « activés » pour retravailler, on leur fait subir maintenant une discrimination supplémentaire quand ils seront pensionnés. Le gouvernement fédéral espère sans doute qu'exclure beaucoup de travailleurs sans emploi et d'invalides de la pension minimum garantie aura un effet multiplicateur sur un des objectifs de la réforme des pensions qui est de « soutenir » l'emploi et de participer à l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 80 %. Ce taux d'emploi de 80 % ne sera évidemment jamais atteint, même en mettant au travail la plupart des travailleurs sans emploi et les invalides. Par contre, nous pouvons nous attendre à un durcissement féroce de l'activation des travailleurs sans emploi, des malades et des invalides pour atteindre cet objectif, avec comme argument à la clé : retravailler ou sinon vous n'aurez même pas la pension minimum garantie quand vous serez pensionné...

KESAKO CE MONTANT MINIMUM GARANTI QU'ON NOUS PROMET ?

PARLONS PEU, PARLONS BIEN !

Depuis août 2022, le montant minimum garanti — pour une carrière complète de 45 ans, à temps plein — est de 1.532,82 € brut pour un isolé (1.915,42 € brut pour un taux ménage). L'augmentation à 1.500 € net d'ici 2024 ne concernera que ces publics cibles ! Les mi-temps ne recevront donc que 50 % max. de ces montants. Ne nous laissons pas satelliser par des grandes annonces, donc !

En 2020, le pourcentage des personnes bénéficiant d'une pension minimum était de 74,2 % de femmes et 25,8 % d'hommes. On peut aisément en conclure que les femmes peinent à atteindre une carrière complète (et gagnent moins que les hommes), on le sait, on le répète et les chiffres le démontrent.

Nos pensions légales constituent des **revenus de remplacement** dont le montant **doit** être suffisant pour permettre à tous les pensionné-e-s, de vivre leur vie de pensionné-e-s malgré le fait qu'ils ne travaillent plus. Et cela grâce à la **solidarité** intergénérationnelle et au mécanisme de la répartition (ce sont les actifs (travailleuses et travailleurs) qui financent les pensions via des cotisations sociales prélevées sur leurs salaires bruts).

La pension minimum garantie est attribuée, dans certaines conditions, aux travailleurs qui ont eu un trop petit salaire brut durant leur carrière professionnelle pour servir de base au calcul de leur pension.

QU'ATTENDONS-NOUS ?

- Une amélioration substantielle du calcul de la pension, pour **tout le monde**, y compris pour les fractionnements de pensions. Les pensions légales des pensionné-e-s **actuel-le-s** et future-s doivent impérativement être calculées sur une base de 75 % des 5 années les mieux rémunérées tout au long d'une carrière !
- Pouvoir négocier librement nos salaires dans le cadre des AIP, mais aussi au niveau des secteurs. **NON À LA LOI 0 % (dite Loi de 96) !**

Enfin, notons qu'une personne pensionnée sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, sans compter les crises qui s'enchaînent et qui aggravent chaque jour la situation des anciens déjà pénible. Et les montants déjà mis sur la table depuis quelques années ne suffiront de toute manière pas !

ET LA PÉNIBILITÉ DE NOS SECTEURS ?

Rien, que dalle, **nada** ! Les Métallos revendiquent depuis des années la reconnaissance de la pénibilité de leurs secteurs ! Comment et quand nos têtes dirigeantes vont-elles se rendre compte des conditions dans lesquelles travaillent nos métallos ? De leur santé fragilisée au fil des années.

La pénibilité est un **élément essentiel** qui a complètement été balayé par des politiques totalement sourds à l'usure de nos travailleurs !

Nos métiers doivent être assortis de pistes de fins de carrière plus confortables, plus vivables pour nos travailleuses et travailleurs, épuisé-e-s par plusieurs décennies de boulot.

Le schéma Métallos était pourtant clair et facile d'application :

- 65 ans pour accéder à la pension ! **Parce qu'à 65 ans, TOUS les métiers sont pénibles !**
- 40 ans de carrière max. pour une carrière complète ! **Parce qu'on parle ici de 40 années pénibles !**
- 38 ans de carrière après 20 ans de pénibilité (et pour ceux qui n'ont pas 20 ans de pénibilité, 1 mois à déduire par année exercée dans un travail pénible) ! **Parce dans NOS secteurs, TOUS les métiers sont pénibles !**

Nous sortir un plan de réforme sans l'ombre d'une piste, sans même que le chapitre pénibilité ne soit abordé est un coup au foie, une pilule amère impossible à digérer !

